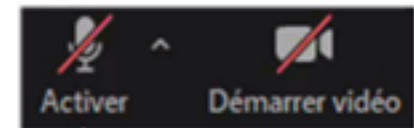


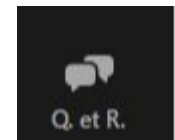
EN ATTENDANT LE DÉBUT DE LA RÉUNION ...

Pour info :

- Les micros et vidéos des participants sont automatiquement coupés :



- Pour poser vos questions : vous avez accès au mode Q/R en bas de votre écran





**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Maine-et-Loire

L'OFFRE DE SERVICES DE L'ASSURANCE MALADIE POUR LES JEUNES



Les intervenants

Animation



Virginie GAUTIER
Manager Accès aux
Droits



Sandrine CHOUQUET
Gestionnaire de projets
Jeunes

Modération



Marjorie GENTILS
Chargée de Marketing

01

ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS

02

PRÉVENTION SANTÉ

03

COMPTE AMELI ET MON ESPACE SANTÉ

04

DES OUTILS A VOTRE DISPOSITION



Quelques chiffres en Maine et Loire



739 596 Assurés protégés

4018 Professionnels de santé accompagnés

32 176 Entreprises accompagnées

620 collaborateurs / 26 métiers différents

Profil des Jeunes 16 à 25 ans en Maine et Loire 2022

INDICATEURS SOCIODEMO

Sexe



Homme Femme

50,4% 49,6%

Age

16-17 ans	18-19 ans	20-21 ans	22-23 ans	24-25 ans
19 711	20 018	20 869	20 372	19 246

Nombre de jeunes

n = 100 216

INDICATEURS LIÉS AU DOSSIER ASSURÉ

Méd traitant =
86,8%



13,2% (n= 16 216)

Mutuelle =
79%



21 % (n = 20 675)

INDICATEURS DE PRECARITE

Complémentaire
Santé Solidaire

6,5% (n= 6 563)

Compte
Ameli

83%



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Maine-et-Loire

01

L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS

Affiliation



L’AFFILIATION À LA SÉCURITÉ SOCIALE, LA PUMA C’EST QUOI ?

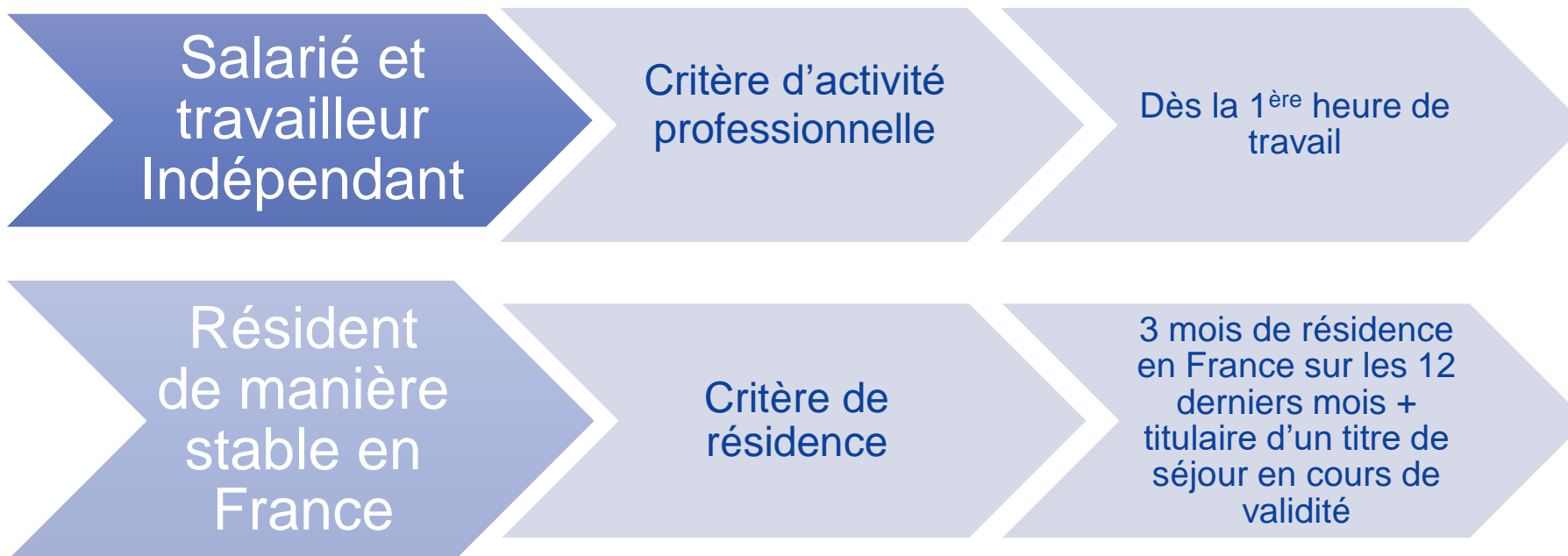


La protection universelle maladie est le système d’affiliation à l’Assurance Maladie et poursuit 3 objectifs principaux :

- Simplifier la vie des assurés.
- Assurer la continuité des droits à la prise en charge des frais de santé.
- Réduire au strict nécessaire les démarches administratives.

PROTECTION UNIVERSELLE MALADIE

Entrée – Première affiliation au titre de la PUMa



L'AUTONOMISATION DES JEUNES

Les bénéficiaires qui arrivent à 18 ans sont autonomisés automatiquement par l'Assurance Maladie :

- Ils passent du statut d'ayants-droits (de leurs parents) au statut d'assurés autonomes
- ils n'ont pas de démarches à effectuer pour être affiliés personnellement

En revanche, ils doivent effectuer des Mises à jour sur leur dossier :

- Enregistrer son RIB personnel
- Ouverture du Compte Ameli
- Vérifier son Médecin Traitant (et le déclarer si besoin)
- Contacter sa Mutuelle pour l'échange informatique (envoi de l'attestation de droits Assurance Maladie à la mutuelle)
- MAJ Carte Vitale dans une pharmacie ou sur une borne CPAM

LA CARTE VITALE DES JEUNES



Dès 16 ans, les parents reçoivent un formulaire de création de carte Vitale pour le jeune :

- La Carte Vitale avec le N° de sécurité sociale du jeune, mais la puce est encore rattachée au N° de sécurité sociale des parents
- Les remboursements de frais de santé arriveront sur le compte bancaire du parent

A 18 ans, le jeune conserve la même carte Vitale mais doit effectuer la Mise à jour

- Ses coordonnées personnelles seront alors intégrées sur la carte vitale
- Les remboursements de frais de santé arriveront sur son compte bancaire

L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS

Médecin Traitant



LE CHOIX DU MÉDECIN TRAITANT

Un parcours coordonné vers les spécialistes

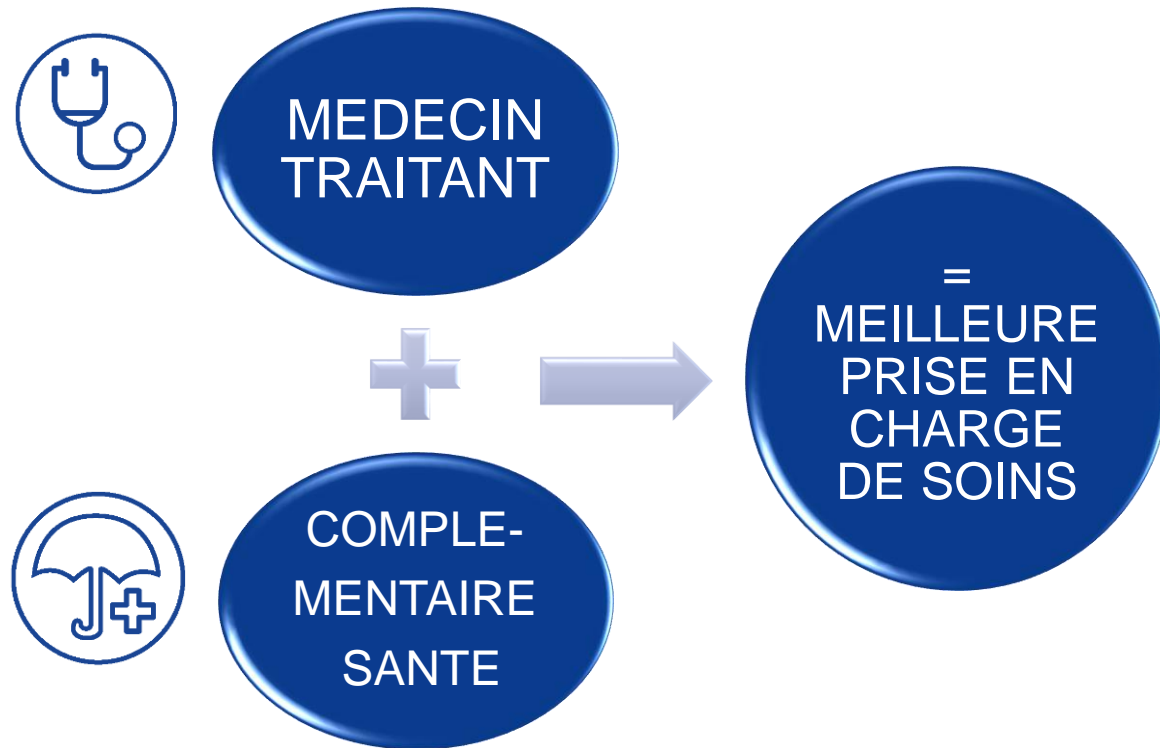
Des soins mieux remboursés

Certains spécialistes en accès direct

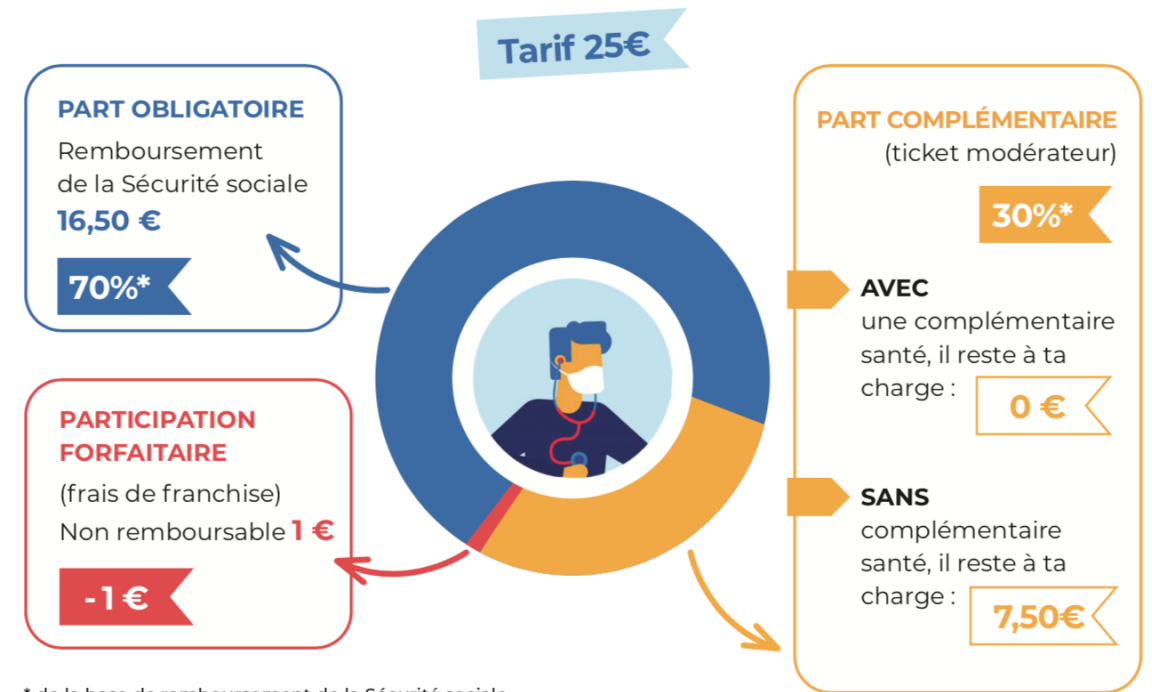


A partir de 16 ans il est recommandé de choisir et déclarer un Médecin Traitant

EXEMPLE D'UN REMBOURSEMENT DE SOINS



CONSULTATION CHEZ UN MÉDECIN GÉNÉRALISTE :



* de la base de remboursement de la Sécurité sociale

L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS

Complémentaire santé

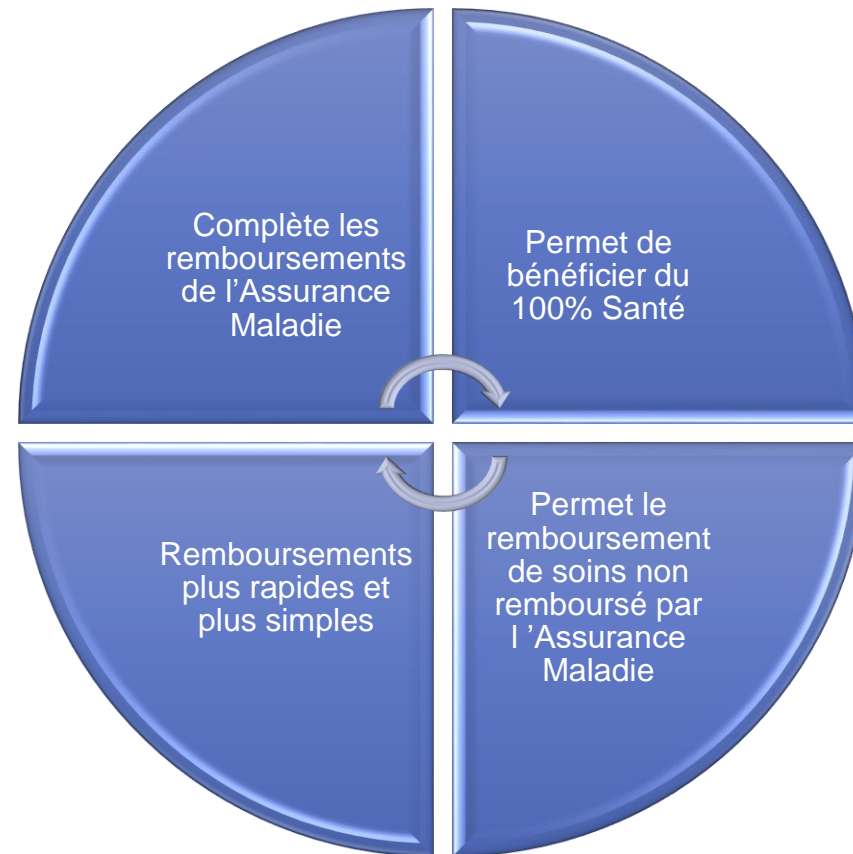


COMPLÉMENTAIRE SANTÉ – À QUOI ÇA SERT ?



L'adhésion peut être :

- Individuelle
- Collective



POUR LES REVENUS MODESTES, UNE AIDE POUR PAYER SA MUTUELLE : LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE



Complémentaire santé solidaire
gratuite



Complémentaire Santé Solidaire **payante**
< 30 ans = 8€/ mois

<https://www.mesdroitssociaux.gouv.fr/votre-simulateur/accueil>

LES CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE CHEZ LES JEUNES



Le jeune dans le cadre du foyer :

- 1 seule demande en tenant compte des ressources de tous les membres du foyer (y compris le jeune).

Le jeune est autonome quand :

- N'habite plus chez les parents
- Ou vit encore chez ses parents **et** perçoit le RSA à titre individuel
- Ou la jeune femme vit encore chez ses parents et elle est maman (ou va le devenir)

DÉPENSES DE SANTÉ PRISES EN CHARGE AVEC LE COMPLEMENTAIRE SANTE SOLIDAIRE ?

Avec la Complémentaire Santé Solidaire, l'assuré bénéficie du tiers payant.



**Médecins
généralistes/
spécialistes**



**Auxiliaires
médicaux**



**Soins
dentaires**



Lunettes



Laboratoires



Médicaments



hospitalisation

COMMENT FAIRE LA DEMANDE DE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE ?

En complétant le formulaire S3711j et en joignant les pièces justificatives
Le dossier peut être complété 



Depuis le compte ameli de l'assuré



Lors d'un Rdv à l'accueil instruction directe du dossier
(en remplissant en avance le dossier en version papier
téléchargée)



Par courrier : en dernier recours, sur le formulaire en version papier
accessible sur <https://www.ameli.fr/> et remplissable à l'écran

L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS

Mission accompagnement santé



C'EST QUOI LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT SANTÉ (MISAS)?



✓ C'est quoi ?

Un service dédié à l'accompagnement des assurés rencontrant des difficultés pour accéder aux droits et/ou aux soins

✓ Comment faire sa demande en tant qu'assuré ?

L'assuré peut avoir accès à ce service d'accompagnement à l'aide d'une structure dite détectrice (Pôle Emploi, Missions Locales, Université d'Angers, partenaires, CPAM ...)

VOTRE RÔLE EN TANT QUE PARTENAIRE DÉTECTEUR ?



Identifier les assurés en difficultés :

- ✓ En abordant la question du renoncement aux soins
- ✓ En complétant le questionnaire permettant d'effectuer un signalement à l'Assurance Maladie



Recueillir le consentement de l'Assuré

- ✓ Pour s'assurer de l'engagement de l'assuré à être accompagné dans la réalisation des soins



Transmettre ces informations à la CPAM via le site partenaires

MISSION ACCOMPAGNEMENT SANTÉ

FORMULAIRE PARTENAIRES

DATE DE LA SAISINE

ACCOMPAGNEMENT SANTÉ SOLlicitÉ DANS LE CADRE⁽¹⁾ :

- DE DIFFICULTÉS D'ACCÈS AUX DROITS
- DE RENONCEMENT OU DE DIFFICULTÉS D'ACCÈS À DES SOINS
- DE RENONCEMENT OU DE DIFFICULTÉS D'ACCÈS À DES SOINS LIÉS À UN HANDICAP
- DE FRAGILITÉ FACE AU NUMÉRIQUE
- DE SITUATION SOCIALE COMPLEXE

COORDONNÉES DE L'ASSURÉ(E)⁽¹⁾ :

NOM PRÉNOM
 DATE DE NAISSANCE N° DE TÉLÉPHONE
 EMAIL

COORDONNÉES DU DÉTECTEUR QUI POURRA ÉVENTUELLEMENT ÊTRE CONTACTÉ PAR LA CPAM POUR DES PRÉCISIONS :

NOM/PRÉNOM EMAIL
 STRUCTURE N° DE TÉLÉPHONE

QUELLES ACTIONS LE DÉTECTEUR A-T-IL DÉJÀ ENGAGÉ :

- DOSSIER DE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE
- DOSSIER D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE
- AUTRE

⁽¹⁾ Il s'agit d'un champ non obligatoire. Néanmoins, les autres champs permettent une prise en charge plus rapide dans l'accompagnement de l'assuré(e).



PARTIE À COMPLÉTER EN CAS DE RENONCEMENT OU DIFFICULTÉS D'ACCÈS À DES SOINS :

QUELS SOINS NE SONT PAS RÉALISÉS ?

- | | |
|---|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> CONSULTATIONS DE MÉDECINE GÉNÉRALE OU SPÉCIALISÉE | <input type="checkbox"/> CHIRURGIE |
| <input type="checkbox"/> ACTE CHEZ UN SPÉCIALISTE, ANALYSES OU EXAMENS MÉDICAUX (soins dentaires, infirmiers, de kinésithérapie, radiologie, biologie...) | <input type="checkbox"/> PHARMACIE |
| <input type="checkbox"/> DISPOSITIFS MÉDICAUX (OPTIQUE, AUDITIF, PETIT ET GRAND APPAREILLAGE...) | <input type="checkbox"/> AUTRE |

DEPUIS QUAND DURE LE RENONCEMENT ?

- MOINS DE 3 MOIS DE 3 MOIS À 1 AN PLUS D'1 AN PLUS DE 2 ANS

QUELLES EN SONT LES CAUSES ? UN PROBLÈME :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> D'ACCÈS AUX DROITS (médecin traitant, couverture assurance maladie et/ou complémentaire, ALD) | <input type="checkbox"/> DE TRANSPORT |
| <input type="checkbox"/> DE RESTE À CHARGE | <input type="checkbox"/> DE DÉMARCHES TROP COMPLIQUÉES |
| <input type="checkbox"/> D'AVANCE DES FRAIS | <input type="checkbox"/> DE REFUS DE PRISE EN CHARGE PAR UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ |
| <input type="checkbox"/> DE DÉLAIS DE RDV TROP LONGS | |
| <input type="checkbox"/> AUTRE | |

À faire signer par l'assuré(e) ou à défaut, en cas de détection à distance, lui communiquer les informations ci-après (dans ce cas, un courrier lui sera adressé pour confirmer son accompagnement) :

J'accepte que mes coordonnées soient transmises à la Mission accompagnement santé de ma Caisse d'assurance maladie afin d'être contacté(e) pour un accompagnement santé personnalisé et d'un suivi adapté.

Signature de l'assuré(e) :

Mention d'information pour l'assuré(e) :

La mise en oeuvre de ce service d'accompagnement nécessite le traitement de données à caractère personnel concernant dans le strict respect du principe de confidentialité. Le traitement vise à permettre l'accompagnement et le suivi de votre dossier pour votre accès aux soins et à la santé. Sauf opposition expresse de votre part, vos données peuvent être traitées à des fins d'évaluation et d'études. Vos données ne sont pas conservées au-delà de 18 mois après la fin de l'action d'accompagnement. Conformément aux dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent ainsi que d'un droit à l'effacement en adressant une demande écrite au directeur de votre caisse primaire d'assurance maladie de rattachement ou à son délégué à la protection des données. Pour en savoir plus sur notre politique de protection des données, rendez-vous sur notre site d'information ameli.fr. En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, vous pouvez également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles à l'adresse suivante : Commission Nationale Informatique et Libertés - CNIL - 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

** DOCUMENT À TRANSMETTRE À LA MISSION ACCOMPAGNEMENT SANTÉ DE LA CAISSE DE RATTACHEMENT DE L'ASSURÉ(E) **

EN PRATIQUE :



Le conseiller accompagnement en santé :

- ✓ Contacte l'assuré par téléphone
- ✓ Réalise un bilan des droits et des besoins
- ✓ Oriente et accompagne pour les démarches en lien avec votre santé
- ✓ Se tient informé de la situation et aide à trouver des solutions



L'assuré avec cet accompagnement :

- ✓ Est à jour des ses droits
- ✓ Sait mieux s'orienter dans le parcours de soins
- ✓ Est plus autonome dans ses démarches

2 ACCOMPAGNEMENTS POSSIBLES :

Détection MISAS



Votre rôle de partenaire :

- Identifier les jeunes non autonomes en difficulté et compléter la fiche de détection
- Recueillir le consentement de l'assuré
- Transmettre les info à la CPAM (fiche de détection) qui prendra contact afin d'assurer l'accompagnement

Faites le point sur votre situation avec votre conseiller

Bénéficiez d'un accompagnement personnalisé

dans vos démarches de soins

dans vos démarches administratives

Rdv Accueil (sur site ou par téléphone)



Votre rôle de partenaire :

- Identifier les jeunes ayant besoin d'être accompagné en Accueil (**Complémentaire santé solidaire, arrêt de travail**)
- Accompagner le jeune pour **prendre Rv sur son compte ameli**
- Éventuellement l'accompagner lors du Rv sur site et/ou téléphonique

ZOOM

LES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES EN CAS D'ARRÊTS DE TRAVAIL

L'ARRÊT DE TRAVAIL COMMENT ÇA MARCHE ?



L'ARRÊT MALADIE – L'OUVERTURE DE DROITS

Conditions de ressources pour une indemnisation : arrêt < ou > à 6 mois



< 6 mois : Justifier de 150 heures ou 600 heures sur les 3 ou 12 mois précédents l'arrêt de travail

> 6 mois : Justifier d'une affiliation à un régime cotisant d'au moins 12 mois et de 600 heures au cours des 12 mois

Les jeunes peuvent être concernés par différents cas



- ✓ **A la fois étudiant et salariés** : idem droits que ci-dessus
- ✓ **Bénéficiaire de Pôle Emploi** : idem droits que ci-dessus
- ✓ **Apprentis** : idem droits que ci-dessus, sauf possibilité de participer aux cours théoriques

CALCUL DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES ET VERSEMENT

Le montant



- ✓ L'indemnité journalière est calculée sur la moyenne des salaires bruts des **3 mois qui précèdent l'arrêt de travail** (ou des 12 mois précédant la cessation d'activité pour une activité discontinuée).
- ✓ L'indemnité journalière reçue pendant un arrêt maladie est égale à 50 % du gain journalier brut avec les 3 premiers jours en carence (= 0)

Le versement



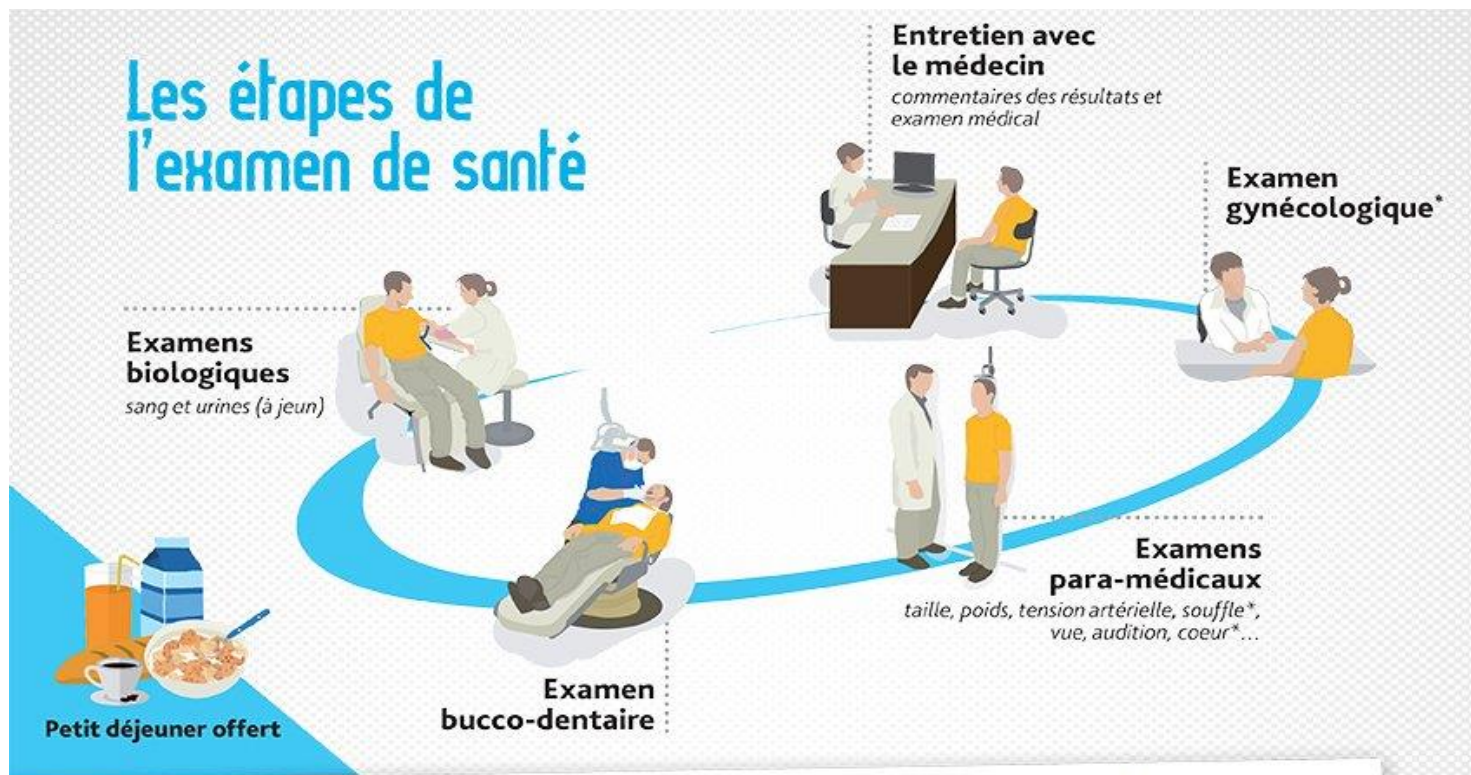
- ✓ Une fois le 1er versement les indemnités **sont versées tous les 14 jours**
- ✓ l'indemnité journalière de l'Assurance Maladie n'est **pas cumulable avec l'allocation chômage.**

02

PRÉVENTION SANTÉ



L'EXAMEN PREVENTION EN SANTE AVEC LE CENTRE DE SANTÉ IRSA



En autonomie depuis le site [ameli.fr](https://inscription.uc-irsa.fr/#/)
<https://inscription.uc-irsa.fr/#/>

En partenariat avec votre référente
IRSA
Magali BELAIRE
02 41 25 30 54
magali.belaire@uc-irsa.fr

5 bonnes raisons de passer un examen de santé

- 1 Un moment pour faire le point sur votre santé
- 2 Un temps d'échanges avec une équipe à votre écoute
- 3 Une aide pour mieux accéder à vos droits
- 4 Un accès au dépistage et diagnostic précoce
- 5 Un bilan pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie¹

LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE

**Le suivi gynéco,
c'est important,
mais où et quand ?**

Le parcours de santé intime des femmes :
dépistages, prévention, contraceptions...

Tout savoir sur www.parcours-sante-intime.fr



- Prise en charge pour l'accès à :**
- la contraception des < 26 ans
 - des préservatifs en pharmacie pour les < 25 ans
 - Dépistages comme frottis, IST...

<https://parcours-sante-intime.fr/>

LE SUIVI MÉDICAL ET LA PRÉVENTION



Le programme M'T dents :

L'Assurance Maladie offre, tous les 3 ans, un rendez-vous et, si besoin, des soins chez le dentiste pour les enfants, puis, pour les jeunes de 18, 21 et 24 ans.

Vaccinations

www.ameli.fr/assure/sante/themes/vaccination



Aide au sevrage tabagique :

Mois sans Tabac/ Substituts nicotiniques/ Appli Tabac info service



LE BIEN-ÊTRE MENTAL



Formation 1^{er} secours en santé mentale vers nos partenaires



Dispositif www.monPsy.fr

ET DES CAMPAGNES DE COM SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX !

Mes tips santé
À 18 ANS

SANTÉ BUCCO-DENTAIRE
Carie, gingivite, tartre... le dentiste, il vaut mieux y aller avant !



Dents tachées, mauvaise haleine... les problèmes dentaires rendent mal à l'aise près d'un jeune sur deux. Pour vos 18 ans, l'Assurance Maladie vous offre un rendez-vous de prévention M'T dents et des soins chez le dentiste. Alors ne laissez plus vos dents vous coller la honte.

EN SAVOIR PLUS

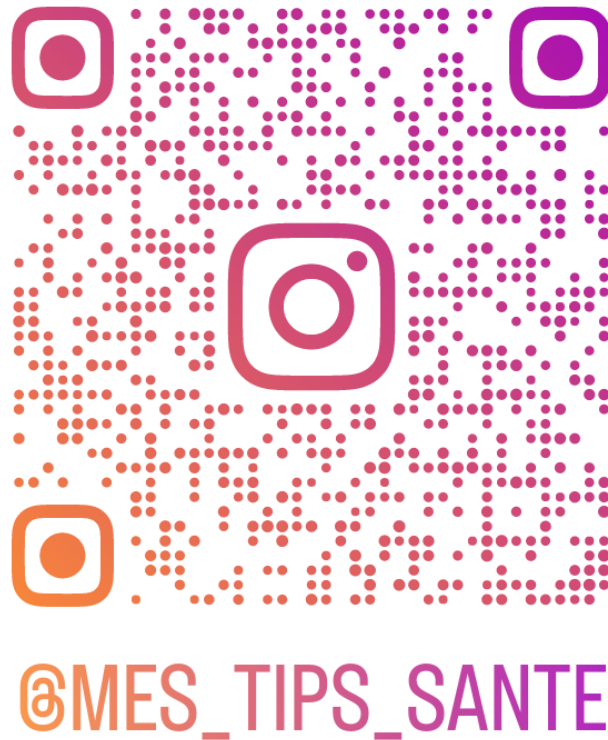
ADDICTIONS
L'alcool peut vous gâcher la fête !

Boire trop d'alcool trop vite peut transformer une soirée en vrai cauchemar. En effet, le "binge drinking" peut entraîner des comportements violents, des rapports non protégés, non consentis, provoquer des accidents de la route, des comas éthyliques... C'est cher payé pour une fête trop arrosée !

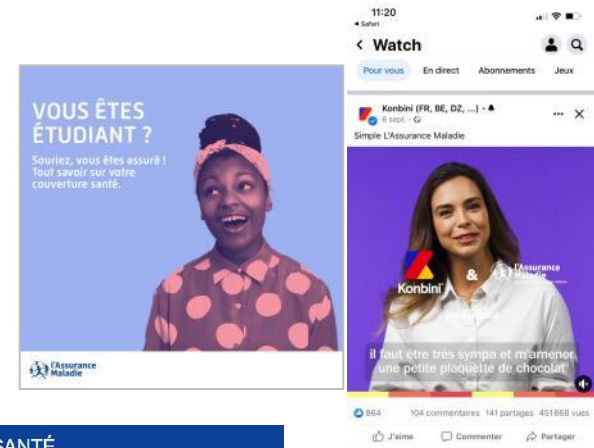


INFORMEZ-VOUS SUR LES RISQUES LIÉS À L'ALCOOL

Pour vous aider
[Lien] [Lien] [Lien] [Lien]



https://www.instagram.com/mes_tips_sante/



INFOS SANTÉ
Tkt, y a Mes tips santé

Peur de se noyer dans toutes les infos santé ?



Quand on a l'âge de prendre le large, on a mieux à faire que d'être inondé d'infos sur la santé. Heureusement, notre compte Instagram @mes_tips_sante vous évite le naufrage. Continuez de voguer sur nos bons flots et astuces hebdomadaires pour que ça baigne !

JE M'ABONNE

L'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun.

CATALOGUE D' ACTIONS ÉVÉNEMENTIELLES DÉDIÉES AUX 16-25 ANS



03

LE COMPTE AMELI ET MON ESPACE SANTÉ



LE COMPTE AMELI



SONDAGE : LE COMPTE AMELI

D'après vous, quelles sont les fonctionnalités disponibles dans le compte ameli ?



Télécharger une attestation de droits



Commander sa Carte Européenne d'Assurance Maladie



Déclarer son Médecin traitant



Changer ses coordonnées



Echanger par mail avec un professionnel de santé



Faire sa demande d'allocation logement



Vérifier ses remboursements de santé



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Maine-et-Loire

MON ESPACE SANTÉ



Un dossier médical

Documents (ordonnance, compte rendu d'hospitalisation, biologies...)

Profil médical : antécédents médicaux, vaccinations, allergies, mesures de santé ...

Rendez-vous sur monespacesante.fr depuis votre ordinateur, tablette ou smartphone

Et **3422** par téléphone.



Une messagerie

Messagerie sécurisée de santé, message en provenance de l'équipe de soins

Un catalogue de service
applications de santé référencées par l'État

Un agenda (à venir en 2023)

événements liés au parcours de soin de l'utilisateur



l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

Maine-et-Loire

04

DES OUTILS A VOTRE DISPOSITION :



LES NOUVEAUX OUTILS POUR ACCOMPAGNER LES JEUNES



CATALOGUE PARTENAIRES

ACCOMPAGNEZ LES JEUNES DANS LEURS DÉMARCHES DE SANTÉ



MÉMO JEUNES

SOURIEZ, VOUS ÊTES ASSURÉS

À partir de vos 18 ans, vous devenez un assuré autonome.

Pour être vite et bien remboursé par l'Assurance Maladie, adoptez les bons réflexes :



1
Mettez à jour
votre carte Vitalité
(dans une pharmacie,
dans votre caisse
d'assurance maladie...)



2
Créez
votre compte ameli
sur ameli.fr ou
sur l'appli ameli



3
Envoyez
votre RIB personnel
par courrier à la caisse
d'assurance maladie de
votre lieu de résidence



4
Déclarez
votre médecin traitant



5
Optimisez
vos remboursements
en adhérant à une mutuelle
complémentaire, celle de vos
parents ou une autre

POURQUOI C'EST ESSENTIEL DE :

- > Mettre à jour sa carte Vitalité au moins une fois par an et à chaque changement de situation, en pharmacie ou dans les bornes installées dans toutes les caisses d'assurance maladie (CPAM) ? Car cela garantit l'actualisation des données et facilite le remboursement des frais de santé.
- > Ouvrir son compte ameli sur l'appli ameli ou sur ameli.fr ? Car il permet de faciliter et simplifier la gestion de sa santé, de suivre ses remboursements, de modifier ses informations personnelles, de poser ses questions via la messagerie...
- > Transmettre son relevé d'identité bancaire (RIB) par voie postale à la caisse d'assurance maladie de son lieu de résidence en indiquant au dos son numéro de sécurité sociale ? Car le remboursement de ses frais de santé se fait uniquement par virement bancaire.
- > Déclarer un médecin traitant ? Car il propose des soins adaptés et vous oriente vers un spécialiste si besoin. De plus, vos soins seront mieux remboursés.
- > Adhérer à une complémentaire santé ? Car elle permet de compléter les remboursements de l'Assurance Maladie et de diminuer le reste à charge. Si vous rencontrez des difficultés à financer une complémentaire santé, vous pouvez bénéficier de la complémentaire santé solidaire (sous certaines conditions).

L'APPLI AMELI

VOTRE ESPACE PERSONNEL SÉCURISÉ ACCESSIBLE DEPUIS VOTRE TABLETTE OU VOTRE SMARTPHONE.

- Consultez vos remboursements de soins;
- Téléchargez votre attestation de droits;
- Commandez votre carte Vitalité. Vous pouvez aussi déclarer sa perte ou son vol;
- Commandez votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM);
- Actualisez et gérez vos informations personnelles (adresse, téléphones, e-mail, coordonnées bancaires...);
- Posez vos questions par e-mail directement à un conseiller;
- Trouvez un médecin ou un établissement de santé autour de vous et visualisez leurs tarifs;
- Localisez la borne la plus proche de vous pour mettre à jour votre carte Vitalité.

VOUS SOUHAITEZ CONTACTER L'ASSURANCE MALADIE ?

- > Par mail depuis votre compte ameli rubrique « Ma messagerie »
- > Depuis le forum ameli
- > Par téléphone au 36 46 (service gratuit + prix appel) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30
- > En vous rendant dans la caisse d'assurance maladie de votre lieu de résidence

LES NOUVEAUX OUTILS POUR ACCOMPAGNER LES JEUNES

ARTICLE PRÊT À L'EMPLOI

Sujet : Autonomisation des jeunes de 18 ans et bons réflexes à adopter

Destination : Intranet/Emailing/Newsletter



Vous venez d'avoir 18 ans ? Vous êtes maintenant autonome sur la gestion de votre santé !

Le passage à la majorité est une étape importante et il est synonyme d'évolution notamment sur votre protection sociale, en passant du statut d'ayant droit à celui d'assuré. Cela signifie que vous gérez désormais votre santé et n'êtes plus rattaché à vos parents.

Les bons réflexes à adopter

Pour garantir la bonne prise en charge de vos frais de santé et être vite et bien remboursé, voici les bons réflexes à adopter :

- **Mettre à jour la carte Vitale** (une fois par an et à chaque changement de situation dans les bornes installées dans toutes les caisses d'assurance maladie ou en pharmacie). Cela garantit l'actualisation des données et facilite le remboursement des frais de santé.
- **Ouvrir un compte ameli** (sur l'appli ameli ou sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr)). Il permet de suivre ses remboursements, modifier ses informations personnelles et poser ses questions via la messagerie.
- **Transmettre le relevé d'identité bancaire (RIB)** par voie postale à la caisse d'assurance maladie de son lieu de résidence (en indiquant au dos son numéro de sécurité sociale) pour obtenir le remboursement de ses frais de santé.
- **Déclarer un médecin traitant** pour s'assurer d'un meilleur suivi médical. Il propose des soins adaptés et oriente l'étudiant vers un spécialiste si besoin. De plus, les soins sont mieux remboursés.
- **Adhérer à une complémentaire santé** pour compléter le remboursement de l'Assurance Maladie et diminuer le reste à charge.

[Pour en savoir plus](#)

La mise à jour des coordonnées de contact

Numéros de téléphone (portable et/ou fixe), adresse postale, relevé d'identité bancaire (RIB) et mail... Il est essentiel de **mettre à jour vos coordonnées personnelles pour bénéficier d'un suivi optimal de vos démarches de santé**. Avec des informations à jour, l'Assurance Maladie peut entrer directement en contact avec vous et vous proposer toute une offre de services adaptée à vos besoins.

Retrouvez l'ensemble des canaux d'information et de contact de l'Assurance Maladie

[ameli.fr](https://www.ameli.fr) pour s'informer sur l'actualité, les droits et les démarches, les remboursements, la santé

Le [compte ameli](#) pour accéder à tous les services de son espace personnel

Le [forum ameli](#) pour toute question d'ordre général

Le **3646** (service gratuit + prix appel) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

En accueil de la [caisse d'assurance maladie de votre lieu de résidence](#)



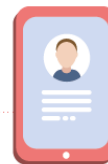
L'ESSENTIEL

LE COMPTE AMELI

Simplifiez vos démarches de santé
sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr) ou avec l'appli ameli



Consultez vos
remboursements



Mettez à jour
vos informations
personnelles



Téléchargez
vos attestations



Commandez
votre carte Vitale

INFOS SANTÉ

Tkt, y a Mes tips santé

Peur de se noyer
dans toutes
les infos santé ?

Amour et sexualité,
ma carte vraiment Vitale, c'est qui ameli ?...
3 posts et séries Instagram par semaine
et ça baigne !



@mes_tips_sante

Quand on a l'âge de prendre le large, on a mieux à faire que d'être inondé d'infos sur la santé. Heureusement, notre compte Instagram @mes_tips_sante vous évite le naufrage. Continuez de voguer sur nos bons flots et astuces hebdomadaires pour que ça baigne !

JE M'ABONNE



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Maine-et-Loire

SUR INTERNET ...

- ✓ **Le site Ameli** : www.ameli.fr
- ✓ **La santé des 16/25 ans sur ameli** : <https://www.ameli.fr/assure/sante/jeunes-16-25-ans/la-sante-des-16-25-ans>
- ✓ **Le simulateur de droits sociaux** : www.mesdroitssociaux.gouv.fr/votre-simulateur/accueil
- ✓ **L'inscription au bilan de santé IRSA** : <https://inscription.uc-irsa.fr/#/>
- ✓ **Le site spécial partenaires** : www.extranet491.ovh/Espacepartenaires

CONTACTS AVEC L'ASSURANCE MALADIE



3646



Rv à l'accueil (téléphonique et sur place)



Le compte ameli



Le chatbot => robot conversationnel.

Il est possible de lui poser des questions en direct et d'obtenir des réponses instantanées.



Si le chatbot ne peut pas répondre à la demande, il oriente alors vers **l'espace d'échanges par mail**

VOS QUESTIONS



ENQUÊTE : VOTRE AVIS SUR LE WEBINAIRE D'AUJOURD'HUI

Merci de votre participation à ce webinaire

Veuillez prendre un moment pour répondre à l'enquête ci-dessous.

1. AVANT cette présentation, sur une échelle de 1 à 5, à quel niveau évaluez-vous vos connaissances concernant l'offre de l' Assurance Maladie ? *

1 2 3 4 5

Faible

Elevé

2. APRES cette présentation, sur une échelle de 1 à 5, à quel niveau de évaluez-vous vos connaissances concernant l'offre de l' Assurance Maladie ? *

1 2 3 4 5

Faible

Elevé

3. Globalement, quel est votre degré de satisfaction concernant ce webinaire ? *

1 2 3 4 5

Peu satisfait

Tout à fait satisfait

Merci de votre participation

Veuillez prendre un moment pour répondre à l'enquête



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Maine-et-Loire